



Dictionnaire des théâtres du monde

Annonce

Adresse au [public](#). Dans les sociétés de comédiens (essentiellement au XVIIe siècle), c'est à [l'orateur](#) qu'il appartient de faire les annonces, fréquentes, car elles constituent le plus direct des moyens d'information dont on dispose alors. De nos jours, lorsque survient un incident ou qu'il est nécessaire de communiquer une information ou une consigne aux spectateurs, l'annonce incombe au [régisseur](#). Comme il vient généralement faire part d'un contretemps : indisposition d'un acteur, incident technique, son apparition est souvent mal accueillie. Est-ce pour cette raison que les annonces sont faites quelquefois au micro ? Certains considèrent cette pratique comme une impolitesse. À la [Comédie-Française](#), la charge de l'annonce incombe au [doyen](#) s'il est présent, sinon au semainier. À l'issue de la première représentation d'une pièce n'ayant jamais été jouée auparavant, il était de tradition que les acteurs annoncent, lors du salut, le nom de l'auteur, du metteur en scène, du scénographe, pour les faire [applaudir](#). Cette tradition se perd. Il est en revanche fréquent que l'auteur et les principaux artisans du spectacle viennent saluer avec les acteurs à l'issue de la première représentation.

Rédacteur(s)

[G. GOUBERT](#)

Édition Bordas, 2008

Classement

Cet article relève de la spécialité [Technique et créateurs techniques](#)

Zone(s) géographique(s) : France

Période(s) : 17^{ème} siècle

Article à retrouver sur : <https://dictionnaire.artcena.fr/articles/lexique-annonce>